

LETTRE DU MAIRE
AUX HABITANTS

A ST JEAN DE MOIRANS,
Le 19 juillet 2019.

Madame,
Monsieur,

Lors des élections de 2014, notre équipe s'est présentée porteuse d'un projet ambitieux pour Saint Jean : développer le logement social dans le respect de la loi ALUR en favorisant la mixité, construire un centre de village dynamique bien relié à ses hameaux afin de permettre un développement harmonieux de notre commune. Tout cela nous a conduit à lancer la révision du PLU de 2013 qui ne permettait pas de répondre à ces attentes.

Pourquoi alors retirer la délibération d'approbation du PLU de 2019 ?

Bref historique du déroulement de la révision du PLU

Depuis le 18 novembre 2014, un groupe de travail composé d'élus de la majorité et d'une conseillère municipale d'opposition, accompagné du Cabinet d'Etudes FOLIA, a travaillé à la révision du PLU de 2013.

Toutes les étapes nécessaires à l'élaboration de ce nouveau PLU ont été réalisées dans le respect de la réglementation pendant environ 3 ans. Plusieurs réunions se sont tenues avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce, les services de l'Etat, le Conseil Départemental, le Pays Voironnais, les habitants, les agriculteurs...

Des réunions publiques, ainsi que quatre ateliers sur le diagnostic environnemental ont été organisés pour permettre à la population de participer à l'élaboration du projet de PLU.

Le 24 avril 2018, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU.

L'enquête publique a été organisée en mairie du 22 octobre au 23 novembre 2018. Le Commissaire Enquêteur recevait, sans rendez-vous, toutes les personnes qui souhaitaient faire des observations. Celles-ci, de même que les messages électroniques, étaient consignés dans un cahier. Le procès-verbal de synthèse du Commissaire Enquêteur, reprenant toutes les observations formulées par le public et celles des personnes publiques associées, a été transmis à la mairie le 29 novembre 2018. Tous les documents étaient accessibles sur le site de la mairie.

Des modifications ont ensuite été apportées par le groupe de travail pour répondre aux observations.

Le 28 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé le PLU.

Retrait de la délibération d'approbation du 28 février 2019

Suite au Conseil Municipal au cours duquel a été approuvé le PLU, quatre recours contentieux individuels ont été formulés auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, et deux recours gracieux ont été initiés par des collectifs d'habitants.

De nombreux saint-jeannais nous ont également fait part de leurs satisfactions à voir le PLU de 2013 révisé, particulièrement les constructions en centre village qui favorisent les déplacements en modes doux. Cette réflexion se poursuit d'ailleurs actuellement avec le CEREMA, dans le but d'apporter des réponses aux difficultés de déplacements.

Nous avons pris la décision de recevoir les habitants inquiets pour les écouter, entendre leurs observations. Ces réunions se sont déroulées dans le cadre d'une démarche constructive en juin dernier.

Plusieurs inquiétudes ont été formulées : développement trop rapide du village par le nombre élevé de constructions dans un délai trop court ; accentuation des problématiques de déplacement et de stationnement ; école publique sous-dimensionnée au regard d'un nombre potentiellement élevé de nouveaux arrivants ; redéfinition des Opérations d'Aménagement et de Programmation ; cadencement, souhait d'être associés aux aménagements futurs ; modification de zonage.

Nous nous sommes engagés, au cours de ces réunions, à demander un rendez-vous au Président du Pays Voironnais, Jean-Paul Bret, pour défendre les intérêts de notre village, pôle d'appui du pays voironnais. Cette rencontre a eu lieu le 28 juin dernier et s'est déroulée dans un climat de compréhension mutuelle.

Des erreurs sur le calcul du nombre de logements sociaux dans la commune par les services de l'Etat ont été relevées par le Pays Voironnais. Ainsi, les objectifs chiffrés à atteindre en termes de constructions de logements devront être revus.

Ce sera aussi l'occasion d'appliquer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et ainsi mieux prendre en compte les problématiques climatiques (pollution atmosphérique, confortement de la végétalisation...).

Forte de tous ces éléments, la majorité municipale a décidé, à l'unanimité de ses membres, de retirer la délibération d'approbation du PLU du 28 février dernier.

De plus, la convocation des conseillers municipaux à participer au Conseil Municipal du 28 février dernier n'ayant pas été signée par moi-même, elle pourrait être remise en cause.

C'est donc lors du Conseil Municipal du 18 juillet 2019 que cette décision a été entérinée et la délibération retirée.

Quelle suite à ce retrait de la délibération d'approbation du PLU ?

La révision du PLU va être reprise au vu des éléments précisés plus haut. Dès septembre, vous serez conviés à participer à des ateliers de travail.

Mon équipe et moi-même comptons sur votre participation pour améliorer ce PLU afin, comme nous le souhaitons tous, que notre village maîtrise son évolution pour garder son identité.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire
Laurence BETHUNE

